

Le sport dans les communes rurales et de montagne : constats, enjeux et perspectives

Sommaire

Edito p.1

A/ Les territoires ruraux, espaces propices au développement d'activités physiques et sportives de nature p.2

B/ Maintenir et développer une offre sportive pour les jeunes et pour répondre aux attentes des nouveaux publics p.2

C/ La mobilité : un facteur d'inégalité d'accès au sport p.3

D/ Les principaux éléments de mise en place d'une politique sportive au service de l'animation et du développement des territoires p.3

E/ Défis et perspectives pour un développement du sport pour tous en milieu rural p.4

Edito

Les territoires ruraux connaissent depuis quelques années un regain d'attractivité. Autrefois perçus comme des espaces plutôt « répulsifs », ils sont aujourd'hui de plus en plus prisés par les individus. Ce renversement de tendance est confirmé par les gains démographiques enregistrés par ces espaces depuis le début des années 2000 (+0.7 % de croissance annuelle entre 1999 et 2007 selon l'INSEE). Les communes rurales représentent environ 82 % du territoire national et comptent 24.5 % de la population française, d'après le rapport du sénat intitulé « Le nouvel espace rural français » (2007-2008).

L'attractivité des territoires, témoigne de profonds changements sociétaux, notamment dans les modes de vie. Désormais, les individus semblent être à la recherche d'une proximité avec la nature, aspirent à un retour au local... Tout ceci faisant référence à l'ère du développement durable. Cependant, si ces espaces représentent des lieux de vie idoines, il n'en reste pas moins de nombreuses problématiques en termes d'accessibilité aux équipements, aux services publics, de mobilité, qui pénalisent les habitants de ces territoires souvent enclavés. De part leur proximité avec les concitoyens, le rôle des élus est particulièrement important dans les politiques de développement local dont le sport doit être un des leviers, notamment dans ces territoires.

Mais qu'en est-il du sport ? Quelle est la situation des communes rurales dans ce domaine ? Existe-t-il une offre, des besoins, des pratiques spécifiques au milieu rural, qui supposeraient une réflexion et des solutions différentes du milieu urbain ?

C'est pour en partie répondre à ces interrogations que l'ANDES, au sein de sa Commission « Sport Ruralité et Montagne », créée en 2010 lors du Comité Directeur à Mâcon (71), a initié une réflexion sur le sport en milieu rural. Les objectifs sont d'apporter des éléments de connaissance sur les territoires ruraux et sur la spécificité des activités physiques et sportives (APS) en milieu rural. Pour cela, l'étude s'attache principalement à souligner les problématiques mais aussi les atouts et les potentiels de développement présents dans ces territoires.

La réflexion de l'ANDES, fait écho à l'étude du Recensement des Equipements Sportifs (RES) sur les équipements sportifs dans les territoires ruraux menée par le Ministère des Sports, de l'Education Populaire et de la Vie Associative en 2012.

Cette étude de l'ANDES, a permis de fédérer des acteurs du domaine sportif mais pas seulement. En effet, elle a favorisé l'émergence d'une nouvelle ambition, celle d'élargir cette réflexion en abordant un travail de prospection sur l'évolution de l'offre d'activités physiques et sportives et leurs impacts sur l'aménagement et l'attractivité des territoires à l'échelle nationale.

Marc Sanchez
Maire de Lavelanet (09)
Président de la Commission
« Sport Ruralité et Montagne »

En bref La Commission « Sport Ruralité et Montagne » répond à deux objectifs :
- **Représenter et défendre** les intérêts dans le domaine sportif des communes rurales et de montagne.
- Représenter un lieu d'échanges et de débats.

Méthodologie

Cette étude qualitative se base notamment sur un ensemble de sollicitations auprès de collectivités locales, d'acteurs du Mouvement Sportif et associatif mais aussi d'institutions. Cette synthèse, réalisée à partir d'un rapport détaillé, dresse synthétiquement les principaux constats observés et met en avant quelques pistes et perspectives d'actions soutenues par l'ANDES. Dans l'objectif de valoriser le travail d'entretien, les analyses suivantes sont illustrées par des propos d'acteurs.

A/ Les territoires ruraux, espaces propices au développement d'activités physiques et sportives de nature.

Selon une note du Centre d'Analyse Stratégique intitulée « Comment inciter le plus grand nombre à pratiquer un sport ou une activité physique ? »¹, les ruraux seraient autant sportifs que les urbains, en revanche les pratiques et les besoins seraient quelque peu différents.

Des territoires fortement marqués par la présence des sports dits traditionnels et par une pratique sportive plus libre...

Selon l'étude du RES, 63.6 % des communes rurales seraient dotées d'équipements sportifs. Les plus présents sont les équipements dits génériques, ce qui reflète l'importance des **sports dits traditionnels** (comme le football, le tennis...) dans les territoires ruraux. Cela s'explique notamment par leur facilité et leurs coûts de mises en place plus faibles pour les collectivités locales par rapport à d'autres activités. En revanche, les équipements spécifiques sont eux déficitaires en particulier dans les communes de moins de 2 000 habitants².

« Chaque commune veut son terrain de foot et on oublie de tirer profit des atouts du territoire, de notre spécificité »³.

Les **sports dits de nature** sont présents, notamment dans les petites communes de moins de 2 500 habitants, où certaines disciplines comme la randonnée pédestre, le VTT... figurent dans le top 10 des pratiques⁴.

36%

C'est le taux de communes rurales dépourvues d'équipements sportifs (Selon l'étude du RES du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative, 2012).

En bref

Plus la commune est petite et plus le nombre d'activités physiques praticables est faible et moins les pratiques sont encadrées (elles sont donc plus familiales et individuelles).

Les sports de nature : une opportunité à saisir

L'engouement pour les sports favorisant la détente et le bien-être semble être de plus en plus fort. Les territoires ruraux et de montagne sont des espaces opportuns pour l'accueil et le développement d'activités de pleine nature (richesse naturelle et faible densité démographique).

Ces activités sont **génératrices de retombées économiques** et par conséquent porteuses d'**attractivité** notamment **touristique**.



Source : <http://territoires-sportsnature.blogspot.fr/>

57%

C'est le taux de « sites et espaces de sports de nature situés dans les territoires ruraux »⁵. Ces derniers étant concentrés dans les espaces de massif et en bord de littoral.

B/ Maintenir et développer une offre sportive pour les jeunes et pour répondre aux attentes des nouveaux publics.

Les jeunes publics

Les politiques sportives des territoires ruraux sont souvent tournées vers les jeunes publics (les scolaires)... mais les plus de 15 ans restent un public plus difficile à capter (effectifs en baisse dans les clubs).



Focus sur la réforme des rythmes scolaires :

Les communes rurales vont devoir anticiper et proposer des activités périscolaires intéressantes au risque de voir apparaître des temps de « garderies ». Au-delà de la problématique financière, c'est celle de l'organisation qui est posée. La mise en place de ces activités est stratégique sinon vitale pour maintenir les populations sur place.

(Voire sondage « La réorganisation des rythmes scolaires » fév. 2013, www.andes.fr)

1. Centre d'Analyse Stratégique, M-C Naves, « Comment inciter le plus grand nombre à pratiquer un sport ou une activité physique ? » N°217, avril 2011, p.12

2. Ministère des Sports, analyse des Fiches RES et Ministère des sports, Etude sur « L'offre d'équipements sportifs dans les territoires ruraux », 2012, p. 89

3. Vice-président du Mouvement Sportif Lozère

Les nouveaux publics

Des **séniors**, de plus en plus nombreux à pratiquer une activité physique et sportive (APS) dans les années à venir... or leur besoin et leur rythme de vie supposent une anticipation de la part des pouvoirs publics.

Des **néo-ruraux** en attente d'une qualité d'offre sportive sensible à celle présente en milieu urbain.

30%

C'est le taux de la population qui aura 60 ans ou plus en France en 2050⁶. Dans certains territoires comme dans le Massif Central cette situation est déjà visible.

En bref

Les évolutions sociétales influent sur les pratiques physiques et sportives des individus, ce qui suppose une adaptation constante des acteurs du sport et des pouvoirs publics. La pratique d'APS s'est démocratisée, les activités se sont multipliées et les lieux de pratique se sont diversifiés.

4. Ministère des Sports, Fiche RES

5. Ministère des sports, Etude sur « L'offre d'équipements sportifs dans les territoires ruraux », 2012, p. 89

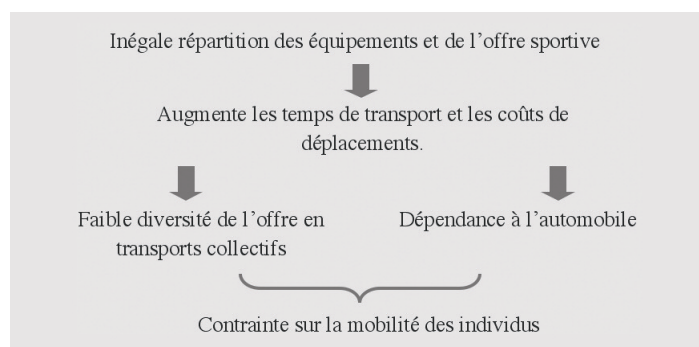
6. Insee, Première, Projections de population pour la France Métropolitaine à l'horizon 2050, N°1089, déc. 2006, p.4

C/ La mobilité : un facteur d'inégalité d'accès au sport

L'inégale répartition des équipements et de l'offre sportive tend à augmenter les distances entre les lieux de pratique et les lieux de résidence des individus. L'éloignement peut alors défavoriser les pratiquants dans l'exercice de leurs activités physiques et sportives. De plus, la mobilité peut représenter une contrainte pour les clubs sportifs lors des déplacements dans le cadre de compétitions par exemple.

En bref

L'accessibilité géographique est un point clé qui reste une problématique prégnante d'autant plus importante pour les territoires isolés de massif et de montagne⁷.



D/ Les principaux éléments de mise en place d'une politique sportive au service de l'animation et du développement des territoires.

L'intercommunalité : au service d'une politique sportive

L'intercommunalité peut être un outil pour conduire une politique sportive. Le traitement « du sport » à l'échelle de l'EPCI favoriserait d'une part, la mutualisation de moyens et permettrait d'autre part, d'intégrer ce domaine de compétence dans une stratégie globale de développement territorial.

« Seul on ne peut rien, on ne peut pas répondre seul » aux attentes des individus⁸.

Or, le transfert de la « compétence sport » des communes vers l'EPCI ne s'impose pas forcément comme une évidence.

Les communautés de communes et d'agglomération ont la possibilité d'intervenir dans le domaine du sport au titre de la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs et culturels » qui est optionnelle et de la compétence « animation et soutien aux associations » qui est facultative.

Toutefois, certains EPCI interviennent dans le domaine du sport sans forcément être dotés de la compétence, par le biais d'autres domaines d'intervention comme les affaires sociales, les scolaires...

Les associations, des partenaires privilégiés de l'animation sportive au sein des communes

Dans les communes rurales les clubs sont des petites structures qui jouent un rôle important. Ils participent à la **dynamique locale** et favorisent le **lien social** entre les individus. Les associations constituent alors *« un relais fabuleux par rapport à la collectivité »*⁹.

Or, leur pérennité est aujourd'hui remise en cause, notamment pour les raisons suivantes :

- Un **vieillesse** des bénévoles et une difficulté pour en capter de nouveaux.
- Un manque de **professionnalisation**.
- Une **exigence** de plus en plus forte en terme de compétences vis à vis des bénévoles.
- Un manque d'information sur la fonction employeur des associations.

7. Président du Mouvement Sportif Auvergne

8. Maire de Chaunac (17)

9. Vice-président du Mouvement sportif de Poitou-Charentes

La contrainte des règles fédérales et normes sportives sur les communes rurales

Les communes rurales ont des difficultés pour répondre aux exigences fédérales et normes imposées, à la fois sur le plan technique et financier (coûts de l'entretien et du fonctionnement).

D'après les acteurs interrogés, les règlements ne prendraient pas assez en compte les spécificités dans ces territoires. Cette situation devient de moins en moins soutenable pour les communes.



Nécessaire à l'encadrement des activités et à l'animation sportive : l'emploi sportif

L'emploi sportif est une composante essentielle pour les collectivités et pour les associations, surtout dans un contexte de professionnalisation du monde sportif, afin d'initier, développer et animer des activités.

Au-delà du caractère précaire et fragile de l'emploi sportif, il faut souligner des spécificités attenantes au milieu rural et de montagne :

- Le paramètre de la **saisonnalité** notamment dans les territoires touristiques et de montagne...
- L'**éloignement** et les contraintes liées à la mobilité qui pénalisent à la fois le recrutement de personnels ainsi que les déplacements des salariés... (Exemple : dans le cadre des emplois partagés).

En bref

Le manque de moyens financiers et d'ingénierie pénalise les collectivités locales et les associations dans la mise en place d'activités physiques et sportives (APS) sur leur territoire.

Or, le maintien et le développement d'APS et des équipements sportifs en milieu rural est important. A la fois pour répondre à la demande et pour garantir une qualité d'offre sportive sur un territoire, **source de développement et d'attractivité territoriale**.

E/ Défis et perspectives pour un développement du sport pour tous en milieu rural et de montagne

Equipements

Enjeu : Maintenir et développer des équipements sportifs.

Propositions d'action :

1. Veiller au sein de la CERFRES et lors de l'étude des règlements fédéraux, à la prise en compte des spécificités des communes rurales.
2. **Identifier les territoires ruraux comme « public cible »** pour mieux orienter les financements et les subventions en leur faveur.
3. **Mutualiser les équipements** (polyvalence et multifonctionnalité) et **le matériel sportifs**
4. **Valoriser le patrimoine sportif naturel** à travers la mise en place de manifestations et d'événements sportifs pour sensibiliser les publics.

Aménagement des territoires

Enjeu : Faire des activités physiques et sportives un outil d'aménagement du territoire et d'attractivité territoriale.

Propositions d'action :

1. **Intégrer** les activités physiques et sportives (APS) dans les **politiques publiques d'aménagement** et dans les **stratégies de développement territorial** des collectivités territoriales (schémas d'aménagement).
2. Encourager la réalisation de **schémas concertés d'aménagements sportifs** à l'échelle d'un territoire.
3. Prendre en compte les APS dans les **documents d'urbanisme et les projets urbains**.
4. **Préserver et développer une offre sportive et périscolaire** garante d'un maintien des populations.
5. **Exploiter les potentiels des APS** comme des outils de développement économique et touristique.

Gouvernance

Enjeu : Favoriser l'émergence d'une politique sportive à une échelle pertinente permettant la mutualisation de moyens.

Propositions d'action :

1. **Inciter** les communes à s'inscrire dans une démarche de projets intercommunaux et encourager la mutualisation de moyens.
2. **Développer l'appui à l'ingénierie** pour les communes et les intercommunalités (Ex : création de fiches outils, journée d'information...).

Emploi

Enjeu : Prendre en compte, le paramètre territorial dans les dispositifs de contrats aidés pour maintenir et développer l'emploi sportif.

Propositions d'action :

1. **Promouvoir les emplois aidés** en direction ou au service des **clubs sportifs ruraux**.
2. **Prendre en compte le critère de l'utilité territoriale** dans les emplois aidés, lié aux spécificités des territoires ruraux.
3. Encourager la **mutualisation** des emplois au sein des territoires (entre les associations et les collectivités locales), pour regrouper les besoins et les moyens.

Mobilité et accessibilité

Enjeu : Faciliter l'accès au sport.

Propositions d'action :

1. Prendre en compte les **problématiques d'accessibilité géographique et sociale** dans les politiques sportives.
2. **Encourager la mutualisation** dans le domaine des transports (achat de véhicule groupé, favoriser les initiatives telles que les écoles itinérantes du sport...).
3. Promouvoir les **licences multisports** permettant la pratique de plusieurs activités physiques et sportives.

Associations

Enjeu : Maintenir les associations sportives qui ont un rôle moteur dans l'animation locale.

Propositions d'action :

1. **Encourager** les associations qui s'engagent dans des **projets** en cohérence avec l'évolution des attentes des concitoyens (séniors, sport/santé...).
2. **Accompagner techniquement les associations** dans la mise en place de leurs projets sportifs, mutualiser les compétences et les moyens (notion de service aux associations).

Remerciements

- Association des Maires de France (AMF) ; Association des Maires Ruraux de France (AMRF) ; Association Nationale des Elus de Montagne (ANEM) ; Fédération Nationale Profession Sport Loisirs (FNPSL)
- Office d'Animation des Crêtes Pré-ardenaises (OACP)
- CROS Poitou-Charentes
- CDOS Lozère

Collectivités locales

- Mairie de Chaunac (17) ; Mairie d'Illoud (52) ; Mairie de Cuq-Toulza (81) ; Mairie d'Objat (19) ; Mairie de Millau (12)
- Communauté de Communes du Pays d'Andaine

Institution

- DATAR Massif Central

Mouvement sportif

- Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural (FNSMR)
- Sports-MAC
- CROS Auvergne

Pour plus d'informations : www.andes.fr

« Le sport dans les communes rurales et de montagne : constats, enjeux et perspectives »

Tirage : 2000 exemplaires

Comité de rédaction :

M. Jacques Thouroude
Commission « Sport Ruralité et Montagne »
et son président ; M. Marc Sanchez
Cyril Cloup, Ludivine Saillard, Anaïs Delpéch

Contact :

ANDES
Les espaces entreprises de Balma-Toulouse
18, av. Charles de Gaulle, Bât 35- 31130 BALMA
Tél : 05 34 43 05 18 - contact@andes.fr